

**NOTE DE SYNTHÈSE EXPLICATIVE DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE
LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 18 JANVIER 2024**

(décret du 31.01.2013 modifiant le Code de la démocratie locale – article L1122-13 du CDLD)

SÉANCE PUBLIQUE

1. Rapport de rémunération des conseillers communaux pour l'exercice 2023.
Synthèse: Il convient d'adopter le rapport de rémunération pour l'année 2023. Ce rapport reprend les rémunérations perçues par les conseillers communaux dans le cadre de leur activité politique, ainsi que le taux de présence aux réunions du Conseil communal, du Collège communal et des commissions communales.
2. Octroi du titre de citoyen d'honneur de la Ville de Spa à Jacky ICKX.
Synthèse: Il est proposé au Conseil communal d'octroyer le titre de citoyen d'honneur à Jacky ICKX, célèbre pilote de sport automobile belge, qui a contribué à faire rayonner la Ville de Spa par ses nombreux exploits sur le circuit de Spa-Francorchamps et à l'étranger. La remise de ce titre honorifique aurait lieu en préface d'une prochaine séance du Conseil communal.
3. Octroi du titre de citoyen d'honneur de la Ville de Spa à Amaury BERTHOLOME.
Synthèse: Il est proposé au Conseil communal d'octroyer le titre de citoyen d'honneur à Amaury BERTHOLOME, directeur général du circuit qui, comme Jacky ICKX, contribue à faire rayonner le circuit de Spa-Francorchamps et la Ville de Spa. En plus d'être un lieu de rassemblement des amateurs de sport automobile, le circuit est aujourd'hui un lieu culturel incontournable de notre région. Par son travail et sa motivation, Amaury BERTHOLOME participe au développement, au succès, et à la renommée de ce lieu d'exception. Il constitue en outre un modèle de réussite professionnelle pour les jeunes générations. La remise de ce titre honorifique aurait lieu en préface d'une prochaine séance du Conseil communal.
4. Commune zéro déchet. Avenant à la convention d'Intradel pour mission d'accompagnement en matière de réduction des déchets.
Synthèse: Il est proposé au Conseil communal de signer un avenant à la convention d'Intradel pour mission d'accompagnement en matière de réduction des déchets, et ce, en vue de prolonger la durée de la convention initiale conclue en 2020. Le Gouvernement wallon projette de modifier prochainement son arrêté portant sur les prescriptions en matière de "Zéro déchet", avec prise d'effet à partir de 2025. Dès lors, l'avenant proposé aujourd'hui couvrira uniquement la période qui précède la mise en application du futur arrêté du Gouvernement wallon.
5. Enseignement. Promotion de la santé à l'école. Convention-cadre 2024-2030 avec la Province de Liège.
Synthèse: Il est proposé au Conseil communal d'approuver la convention-cadre 2024-2030 relative à la Promotion de la Santé à l'Ecole. Par cette convention, la Province de Liège s'engage à exécuter, au bénéfice de nos deux écoles communales, les obligations fixées par le décret du 14 mars 2019 relatif à la Promotion de la Santé à l'Ecole et par son arrêté d'exécution.
6. Projet d'extension de la zone de protection établie autour du complexe du Casino de Spa par arrêté ministériel du 18 avril 2023
Synthèse: Il est proposé au Conseil communal d'émettre un avis sur le projet d'extension de la zone de protection établie autour du complexe du Casino tel qu'arrêté par l'arrêté ministériel du 18/04/2023.

7. Règlement complémentaire de circulation - Instauration de 5 emplacements de stationnement à une durée limitée à 30 minutes Place Verte.
Synthèse: Le Conseil communal est invité à adopter le règlement complémentaire de circulation pérennisant la mesure test mise en place par le Collège communal sur demande des commerçants, à savoir l'instauration de 5 emplacements de stationnement "30 minutes" Place Verte, à hauteur de la banque Belfius.
8. Budget communal 2024. Dépassement de douzièmes provisoires. Ratification.
Synthèse: Il peut être pourvu, dans l'attente de l'approbation du budget, par des crédits provisoires aux dépenses du service ordinaire. Les crédits provisoires ne peuvent alors excéder par mois écoulé ou commencé le douzième du crédit budgétaire de l'exercice en cours. Le Collège communal peut toutefois dépasser les douzièmes provisoires si la dépense est strictement indispensable à la bonne marche du service public moyennant une délibération motivée et ratifiée à la plus proche séance du Conseil communal. Le Collège communal a autorisé un dépassement de crédits provisoires. Il est proposé de ratifier cette décision.
9. Subventions 2024. Liste n° 1.
Synthèse: Il est proposé d'octroyer diverses subventions pour l'année 2024. Quelques nouveautés par rapport à 2023 : 4.000 EUR octroyés au Rétromobile Club pour l'organisation de l'édition 2024 des Rétrofolies, 9.000 EUR octroyés à Spa U.S. Memorial Days pour l'organisation de festivités entourant le 80e anniversaire de la libération de Spa, 1.000 EUR au Royal Golf Club des Fagnes pour l'organisation d'un échange "golfigue" avec la Ville de Vichy, et 10.000 EUR au Domaine de Berinzenne pour le fonctionnement courant du Musée de la Forêt et des Eaux.
10. Séance conjointe Ville/CPAS du 14 décembre 2023. Approbation du procès-verbal.
Synthèse: Pas de changement par rapport à la version envoyée aux conseillers communaux le 30 décembre.
11. Séance du Conseil communal du 14 décembre 2023. Approbation du procès-verbal.
Synthèse: Par rapport à la version envoyée aux conseillers communaux le 30 décembre: modifications dans les échanges du point n° 22 (budget communal).
12. Communications.
*Synthèse: - Zone de police des Fagnes. Arrêté du Gouverneur (14/12) approuvant le montant de la dotation communale pour l'exercice 2024.
- Arrêté ministériel (18/12) approuvant le règlement relatif à la taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et des déchets y assimilés pour l'exercice 2024 ainsi que le règlement relatif à la taxe sur la collecte et le traitement des déchets générés lors de manifestations pour les exercices 2024 à 2025.
- Arrêté ministériel (18/12) approuvant le règlement relatif à la redevance pour le stationnement de véhicules à moteur sur la voie publique ou sur les lieux assimilés à la voie publique pour les années 2023 à 2025 ainsi que la délibération générale modifiant la clause sur le recouvrement amiable dans les règlements-redevances en vigueur.
- Arrêté ministériel (05/12) réformant la deuxième modification du budget communal de l'exercice 2023.
- Vérification trimestrielle de l'encaisse du directeur financier. Communication du procès-verbal du 19/12/2023.*